

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 307-CX-1335

concernant l'embauche d'une préposée au comptoir de services et téléphoniste à la Direction des communications et du recrutement

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent septième réunion tenue le lundi 3 décembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU la vacance d'un poste de préposé(e) au comptoir de services et téléphoniste à la Direction des communications et du recrutement;

ATTENDU l'affichage dudit poste et les candidatures reçues;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Josianne Cleary;

ATTENDU le rapport du concours et les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'embauche de madame Josianne Cleary à titre de préposée au comptoir de services et téléphoniste, à compter du 4 décembre 2007;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines et financières pour procéder à l'embauche de madame Josianne Cleary.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 307-CX-1336

concernant l'avis au recteur concernant le projet de budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2007-2008

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent septième réunion tenue le lundi 3 décembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU le Règlement général 7 de l'Université du Québec : « Affaires concernant l'administration »;

ATTENDU l'article 5.3.3 a) du Règlement de régie interne no 1 de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le processus de préparation budgétaire;

ATTENDU la présentation, les explications et la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation du recteur à titre de président du Comité du budget;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable au recteur afin que le budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2007-2008 soit déposé au conseil d'administration pour adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice